

N° 2023/508

DATE DE
CONVOCATION

Le 07 décembre 2023

OBJET :

OUVERTURE DE
CREDITS EN SECTION
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Jacques GAUBOUR donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Christophe VIGIER donne pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusées : Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

oooooooooooo

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre du budget de l'exercice 2023, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 4 décembre 2023 ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 12 décembre 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture des crédits suivants :

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts BP 2023 (N-1)	Crédits à ouvrir BP 2024 (N)
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	10 000 €	2 500 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	821 173.49 €	205 293.37 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximal de 207 793.37 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#